BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

EXANE FINANCE

Société anonyme au capital de 5 119 904 euros
Siège Social : 6 rue Ménars 75002 Paris
339 563 215 RCS Paris

Comptes annuels au 31 décembre 2021 approuvés par l'assemblée générale du 26 avril 2022

I. Bilan
(en milliers d'euros)

Actif	Note	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, Banques Centrales, CCP			
Créances sur les établissements de crédit	**3.1**	38	126
Opérations avec la clientèle	**3.2**	5 174	6 251
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable			
Autres actifs	**3.4**	2 481 999	3 781 331
Comptes de régularisation actifs	**3.5**	0	772
Total de l'actif		**2 487 212**	**3 788 480**

Passif	Note	31/12/2021	31/12/2020
Banques Centrales, CCP			
Dettes sur les établissements de crédit			0
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	**3.3**	2 480 645	3 773 270
Autres passifs	**3.4**	569	8 405
Comptes de régularisation passifs	**3.5**	102	159
Capitaux propres	**3.6**	**5 897**	**6 645**
Capital souscrit		5 120	5 120
Réserves		512	478
Prime d'émission		272	272
Report à nouveau		2	1
Résultat de l'exercice		-9	774
Total du passif		**2 487 212**	**3 788 480**

Hors Bilan

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés			
Engagements de garantie	**5.1**		
Engagements reçus			
Engagements de garantie	**5.2**	2 187 295	3 780 926

II. Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2021	31/12/2020
Commissions (produits)		465	3 750
Commissions (charges)		-360	-2 472
Produit net bancaire	**IV**	**105**	**1 278**
Charges générales d'exploitation	**IV**	-103	-151
Résultat brut d'exploitation		**3**	**1 127**
Résultat d'exploitation		**3**	**1 127**
Résultat courant avant impôt		**3**	**1 127**
Impôt sur les bénéfices		-12	-353
Résultat net	**IV**	**-9**	**774**

III. Annexes

Période du 1er janvier au 31 décembre 2021

I – Présentation générale de la société

Exane Finance, filiale à 100% d'Exane SA, est une société anonyme au capital de 5 119 904 euros. Anciennement établissement de crédit, elle constitue depuis le 31 octobre 2018 une entreprise d'investissement. Elle est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Elle a pour activité principale la fourniture de service d'investissement de négociation pour compte propre.
Exane Finance exerce une activité d'émissions d'instruments financiers, conformément aux dispositions de l'article L.511-7,4° du Code monétaire et financier. Pour l'exercice de ces activités, Exane Finance est soumise au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers.
Exane Finance est le véhicule d'émission d'instruments financiers pris ferme et placés par Exane Derivatives, filiale d'Exane SA à 100%. Exane Derivatives est le structureur des émissions réalisées par Exane Finance. Il est le preneur ferme et assure le placement et la distribution de l'ensemble des émissions auprès de la clientèle.

Il est garant à l'égard des porteurs et constituant d'un nantissement de comptes d'instruments financiers s'agissant de certaines émissions. Les émissions font l'objet d'une couverture OTC systématique auprès d'Exane Derivatives.
Exane Finance fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Exane.

II - Règles et méthodes comptables

Les comptes d'Exane Finance sont présentés conformément aux dispositions de la réglementation comptable des établissements du secteur bancaire issues du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014.
Les opérations relatives aux activités d'émission sont totalement symétriques entre le produit émis et la couverture de gré à gré entre Exane Derivatives SNC et Exane Finance. Ces opérations sont comptabilisées pour un montant égal à leur valeur de marché en date d'arrêté.
Les options de couverture avec Exane Derivatives sont évaluées à la même juste valeur que les instruments émis et souscrits.
Le titre de créance émis est assimilé à un produit de dette et figure à ce titre dans le poste "Dettes représentées par un titre" chez l'émetteur. Le warrant émis est assimilé à un contrat d'option et figure dans le poste "Autres passifs".

Evénements post clôture :
La crise en Ukraine est intervenue en 2022, elle n'a pas d'effet sur les comptes au 31/12/21 et la Société suivra son évolution.

III - Informations sur le bilan

3.1 – Créances sur les établissements de crédit

Les comptes débiteurs correspondent aux comptes courants bancaires.

3.2 – Opérations avec la clientèle

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Opérations avec la clientèle	5 174	6 251
Total à l'actif	**5 174**	**6 251**

Les opérations avec la clientèle correspondent principalement aux comptes courants d'Exane Finance face à Exane SA.
Toutes les créances sont à moins d'un an.

3.3 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre correspondent aux émissions des titres de créances complexes, prises fermes par Exane Derivatives SNC.

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes représentées par un titre	2 480 645	3 773 271
Total au passif	**2 480 645**	**3 773 271**

3.4 – Autres actifs et autres passifs

Les options de gré à gré correspondent aux options négociées avec Exane Derivatives en couverture des titres émis par Exane Finance.
Les warrants correspondent aux émissions prises fermes par Exane Derivatives.

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Options de gré à gré	2 481 999	3 781 331
Total à l'actif	**2 481 999**	**3 781 331**
Emissions de warrants	565	8 061
Dettes diverses	3	344
Total au passif	**569**	**8 405**

Les dettes diverses comprennent principalement une dette relative à l'impôt sur les sociétés.

3.5 – Comptes de régularisation
Les comptes de régularisation actifs comprennent les dépôts auprès du Fonds de Résolution Unique (FRU) jusqu'en 2018 et auprès du Fonds de Garantie et de Résolution (FGDR) à compter de 2019 et au passif à des charges à payer.

3.6 – Capitaux propres

Le capital social de la société anonyme Exane Finance est fixé à 5 119 904 € divisé en 319 994 actions entièrement libérées de 16 € chacune.

La variation de situation nette entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 est la suivante :

En milliers d'euros	31 décembre 2020	Affectation du résultat 2020	Résultat 2021	31 décembre 2021
Capital	5 120			5 120
Réserves	478	34		512
Prime d'émission	272			272
Report à nouveau	1	1		2
Résultat 2020	774	-774		0
Résultat 2021			-9	-9
Total	**6 645**	**-739**	**-9**	**5 897**

Un dividende de 739 184,60 € a été payé après affectation du résultat 2021.

IV - Informations sur le compte de résultat

Le produit net bancaire dégagé correspond principalement à des commissions perçues et versées sur les opérations d'émission d'instruments financiers. Exane Finance, en tant que véhicule d'émission :
- verse des commissions de prise ferme à Exane Derivatives SNC,
- verse des commissions d'agent principal à Exane Derivatives SNC,
- et perçoit des commissions de service d'émission garantie d'Exane Derivatives SNC.

Les charges d'exploitation comprennent en particulier les honoraires des commissaires aux comptes, des cotisations auprès des autorités de contrôle et la cotisation au fonds de garantie et de résolution (FGDR). Cette dernière cotisation est non déductible.

L'impôt sur les bénéfices comprend tous les impôts assis sur le résultat. Il correspond au montant d'impôt calculé sur le résultat fiscal d'Exane Finance au 31 décembre 2021.

V - Informations sur le hors bilan

5.1 - Engagements de garantie donnés

Au 31 décembre 2021 Exane Finance n'a aucun engagement de garantie donné.

5.2 - Engagements de garantie reçus

Exane Finance bénéficie d'une garantie de bonne fin accordée par Exane Derivatives pour couvrir les engagements pris auprès des porteurs dans le cadre de son activité d'émission.
Les émissions réalisées sont garanties par Exane Derivatives pour un montant de 2 187 M€ au 31 décembre 2021 contre 3 781 M€ au 31 décembre 2020.

5.3 - Engagements sur instruments financiers à terme

Le tableau suivant permet de détailler les engagements d'Exane Finance sur instruments financiers à terme au 31 décembre 2021.
Les instruments financiers à terme sont :
- Les warrants émis par Exane Finance dans le cadre de son programme d'émissions ;
- Les options de couverture entre Exane Finance et Exane Derivatives sur les titres émis par Exane Finance.

Les engagements repris ci-après sont présentés en valeur nominale.

En milliers d'euros	31/12/2021				31/12/2020			
	Total	0 à 1 an	1 à 5 ans	> de 5 ans	Total	0 à 1 an	1 à 5 ans	> de 5 ans
Opérations conditionnelles	2 206 188	307 967	504 504	1 393 716	4 142 360	1 224 754	1 092 287	1 825 319
Marchés organisés	18 893	2 649	16 244		361 434	324 207	37 227	
Options sur indices					270 214	270 214		
Options sur valeurs mobilières	5 649	2 649	3 000		28 924	12 071	16 854	
Options sur commodities					37 522	37 522		
Options sur devises					4 400	4 400		
Options sur taux	13 244		13 244		20 373		20 373	
Marchés de gré à gré	2 187 295	305 319	488 261	1 393 716	3 780 926	900 547	1 055 060	1 825 319
Options sur indices	1 277 649	110 914	140 990	1 025 746	2 032 876	279 215	382 243	1 371 418
Options sur valeurs mobilières	889 683	190 117	341 696	357 871	1 647 904	550 806	660 327	436 771
Options sur commodities	4 864	3 098	1 766		19 061	8 675	7 756	2 630
Options sur devises	1 190	1 190			16 711	15 599	1 112	
Options sur Taux	13 909		3 809	10 100	64 373	46 252	3 621	14 500
Total	**2 206 188**	**307 967**	**504 504**	**1 393 716**	**4 142 360**	**1 224 754**	**1 092 287**	**1 825 319**

IV. Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Activité opérationnelle		
Résultat avant impôts	**3**	**1 127**
Eléments non-monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**649**	**-179**
Flux nets liés aux opérations avec les établissements de crédit		
Flux nets liés aux opérations avec la clientèle	1 076	307
Flux nets liés aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	-1 131	-119
Flux nets liés aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	715	-14
Impôts versés	-12	-353
Total des flux de trésorerie générée par l'activité opérationnelle (A)	**652**	**948**
Activité d'investissement		
Flux nets liés aux actifs financiers et aux participations	0	0
Flux nets liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		
Total des flux de trésorerie liée aux opérations d'investissement (B)	**0**	**0**

Activité de financement		
Flux nets provenant ou à destination des actionnaires	-739	-928
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		
Total des flux nets de trésorerie liée aux opérations de financement (C)	**-739**	**-928**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée (D)		
Augmentation/diminution nette de la trésorerie (A+B+C+D)	**-87**	**20**
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	126	106
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	38	126
Variation de la trésorerie nette	**-87**	**20**

V. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'assemblée générale de la société **EXANE FINANCE SA**

Opinion
En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Exane Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion
Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe **1,** du règlement (UE) n• 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit
La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire Induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.
C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs

Risque identifié et principaux jugements	Notre approche d'audit
Dans le cadre de ses activités de marché, Exane Finance émet des instruments financiers dérivés non cotés sur des marchés actifs. Ces émissions font l'objet d'une couverture systématique auprès de la société Exane Derivatives, par le biais de contrats de gré à gré. Les opérations relatives aux activités d'émission sont totalement symétriques entre le produit émis et la couverture de gré à gré liant la société à Exane Derivatives. Ces opérations sont comptabilisées à leur valeur de marché. Compte tenu de modalités de valorisation identiques, les instruments détenus et émis par la société n'ont pas d'effet sur le résultat net d'Exane Finance puisque les variations de leurs valorisations se compensent parfaitement. Compte tenu du profil complexe de ces instruments, la société utilise, pour calculer leur valeur, des techniques ou des modèles internes qui reposent sur des données qui ne sont pas observables sur le marché. Les modèles et les données utilisés pour procéder à la valorisation de ces instruments reposent ainsi sur des estimations de la direction. En raison du poids de ces opérations dans le bilan d'Exane Finance et du recours au jugement dans la détermination de leur valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers complexes non cotés sur des marchés actifs constitue un point clé de l'audit. *Les instruments financiers non cotés sur des marchés actifs représentent 99,8 % du pied de bilan au 31 décembre 2021 et se composent :*	Avec le support de nos experts en valorisation d'instruments financiers, nous avons mis en œuvre une approche incluant les principales diligences suivantes : • Nous avons examiné la gouvernance relative au contrôle, par la direction des risques, des modèles de valorisation utilisés ; • Nous avons testé sur la base d'échantillons les hypothèses, méthodologies de calcul et modèles internes utilisés pour la valorisation de ces instruments financiers ; • Nous avons testé les contrôles de prix effectués par la direction des risques, sur un échantillon d'instruments, en les comparant par le biais de l'examen des contre-valorisations fournies par une contrepartie bancaire et en analysant les écarts éventuellement constatés ; • Enfin, pour les opérations de couverture conclues avec Exane Derivatives, nous avons vérifié la réciprocité des soldes des comptes entre les deux sociétés et nous avons vérifié l'absence d'impact net au compte de résultat relatif à ces opérations.

- d'un montant de 2 482 M€ à l'actif : il s'agit des opérations de gré-à-gré acquises auprès de la société Exane Dérivatives ; *- d'un montant de 2 482 M€ au passif : il s'agit des titres émis par la société, les titres de dettes et les warrants ;* *Se référer aux notes 3.3 et 3.4 de l'annexe pour plus de détails.*	

Vérifications spécifiques
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.
Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.
Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise
Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel
Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n• 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.
Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes
Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Exane Finance par l'Assemblée Générale du 29 mai 2011 pour le cabinet **MAZARS** et du 6 mai 1999 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.
Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet
DELOITTE & ASSOCIES dans la 23ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une Incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une Image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.
Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La-Défense, le 11 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars
Gilles DUNAND-ROUX

Deloitte & Associés
Anne-Elisabeth PANNIER

VI. Rapport de gestion

Le rapport de gestion est mis à la disposition du public au siège social de la société.